

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire 12 mai 2010

La séance est ouverte à quatorze heures trente minutes, au siège social.

En l'absence de Madame Johanne IWEINS D'ECKHOUTTE et conformément à l'article 32, al. 1^{er}, des statuts, la séance est présidée par Monsieur Gérard COTTON, administrateur le plus ancien.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur François-René GREINDL.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Messieurs Renaud DE BORREKENS et Bruno TERLINDEN.

Monsieur Xavier DOYEN, représentant de la société Mazars – Réviseurs d'entreprises, commissaire, est présent.

Les actionnaires présents ou leur mandataire ont signé la liste des présences, annexée au présent procès-verbal. Lorsqu'un actionnaire est représenté à l'assemblée en vertu d'une procuration, l'original de celle-ci annexée à la liste des présences.

Le président constate, d'après la liste de présence, que sont présents ou valablement représentés, 3 actionnaires possédant ensemble 381.526 actions.

Le Président dépose sur le bureau une copie des Annexes du *Moniteur belge* du 13 avril 2010 (pp. 21081-21082) et de *L'Écho* du 13 avril 2010 contenant l'avis de convocation à l'assemblée, ainsi qu'un exemplaire de la lettre qui a été adressée, avec un exemplaire de la brochure contenant le rapport annuel, aux actionnaires nominatifs, aux administrateurs et au commissaire le 8 avril 2010. Il invite les scrutateurs à parapher ces documents.

L'avis de convocation a également été mis en ligne sur le site internet d'Auximines à dater du 8 avril 2010.

L'assemblée constate qu'elle est dès lors régulièrement constituée pour délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social 2009
2. Rapport du commissaire sur l'exercice social 2009
3. Approbation des comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2009

Proposition d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2009, en ce compris l'affectation du bénéfice, dont l'attribution d'un dividende unitaire brut de 12,10 €.

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire

Proposition de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social 2009.

5. Mandats d'administrateurs

Proposition de prendre acte de la démission de Madame Johanne Iweins de son mandat d'administrateur.

Proposition de renouveler le mandat de Monsieur Gérard Cotton pour une période d'un an. M. Cotton siègera comme administrateur non exécutif à compter du 1^{er} juin 2010.

Proposition de nommer Monsieur Luigi Santambrogio et Monsieur Axel van der Mersch comme administrateurs exécutifs, pour une période de six ans.

Proposition de fixer, pour l'exercice 2010, le montant global de l'indemnité fixe, à charge de la SA Auximines, à verser à ses administrateurs en vertu de l'article 22 des statuts, à 2.500 €.

Proposition de charger les administrateurs exécutifs de procéder aux formalités nécessaires, notamment de publicité.

6. Mandat du commissaire et rémunération du commissaire

Proposition de renouveler le mandat du commissaire, la société Mazars – Reviseurs d'entreprises, représentée par Monsieur Xavier Doyen, pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice 2012 et de fixer ses émoluments, prévus à l'article 134, § 2, du Code des sociétés, à 8.000 €.

Proposition de charger les administrateurs exécutifs de procéder aux formalités nécessaires, notamment de publicité.

*

* *

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social 2009

Le rapport écrit du conseil d'administration a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée. L'assemblée générale renonce à entendre la lecture intégrale de ce rapport.

L'assemblée générale entend l'exposé oral du conseil d'administration sur l'exercice social 2009, synthétisant le rapport écrit.

Les administrateurs répondent aux questions qui leur sont posées par les actionnaires.

2. Rapport du commissaire sur l'exercice social 2009

Le rapport écrit du commissaire a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée.

L'assemblée générale renonce à entendre la lecture de ce rapport.

3. Approbation des comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2009

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2009 tels qu'arrêtés par le conseil d'administration en date du 17 mars 2010 et annexés à la convocation.

Les comptes statutaires présentent un total du bilan de 273.568.249,24 EUR (205.176.400,06 EUR au 31 décembre 2008) et un bénéfice de l'exercice à affecter de 76.865.219,30 EUR (perte de 205.927.017,91 EUR au 31 décembre 2008).

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le bénéfice reporté des exercices précédents s'élève à 149.796.321,98 EUR.

Le solde forme un montant total répartissable de 226.661.541,28 EUR, que le conseil d'administration propose d'affecter comme suit :

- à la rémunération du capital	5.938.123,40 EUR
- au report à nouveau	220.723.417,88 EUR

- A l'unanimité, l'assemblée marque son accord sur cette répartition bénéficiaire.

En conséquence, l'assemblée décide la distribution d'un dividende unitaire brut de 12,10 EUR, soit un dividende net de 9,075 EUR. Le dividende net aux actions assorties de « strips vvpr » s'élève à 10,285 EUR.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 9 juin 2010 sur présentation du coupon n° 10 aux guichets de BNP Paribas Fortis (agent payeur principal) et de la Banque Degroof.

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire

L'assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social 2009.

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée donne décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social 2009.

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5. Mandats d'administrateurs

5.1. L'assemblée prend acte de la démission de Madame Johanne Iweins d'Eeckhoutte de son mandat d'administrateur et la remercie pour le travail accompli pendant de nombreuses années

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5.2. Sur la proposition du conseil d'administration, l'assemblée renouvelle le mandat de Monsieur Gérard Cotton. Dès lors que Monsieur Cotton atteindra l'âge de 65 ans en cours de mandat, celui est renouvelé pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice 2010.

M. Cotton siégera comme administrateur non exécutif à compter du 1^{er} juin 2010.

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5.3. Sur la proposition du conseil d'administration, l'assemblée nomme Monsieur Luigi Santambrogio et Monsieur Axel van der Mersch comme administrateurs, pour une période de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice 2015.

Messieurs Santambrogio et van der Mersch siégeront comme administrateurs exécutifs.

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5.4. A cette occasion, l'assemblée reconnaît avoir pris connaissance du chapitre « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel, et approuve les modes de gouvernance d'entreprise adoptés par la société.

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5.5. Pour l'exercice 2010, l'indemnité fixe, à charge de la SA Auximines, à verser à ses administrateurs en vertu de l'article 22 des statuts, est fixée à un montant global maximal de 2.500 EUR.

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5.6. L'assemblée charge les administrateurs exécutifs de procéder aux formalités nécessaires, notamment de publication.

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6. Mandat du commissaire et rémunération du commissaire

6.1. Sur la proposition du conseil d'administration, proposition émise à la suite de la proposition du comité d'audit, l'assemblée générale renouvelle le mandat du commissaire, la société Mazars – Reviseurs d'entreprises, représentée par Monsieur Xavier Doyen, pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice 2012.

➤ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6.2. Pour les exercices 2010 à 2012 inclus, l'assemblée fixe le montant annuel des émoluments du commissaire prévus à l'article 134, § 2, du Code des sociétés, à 8.000 EUR.

➤ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6.3. L'assemblée générale charge les administrateurs exécutifs de procéder aux formalités nécessaires, notamment de publicité.

➤ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures.

Lecture faite du projet à l'assemblée, le Président et les membres du bureau signent le présent procès-verbal. Aucun actionnaire ne demande de signer le procès-verbal.

Fait à Waterloo, le 12 mai 2010.

Gérard COTTON

Renaud DE BORREKENS

Bruno TERLINDEN

François-René GREINDL